

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR AU PLUS TARD POUR LE MERCREDI 14 MAI 2014:

- SOIT ENVOYER UNE COPIE DE LA PROCURATION PAR FAX A LA SOCIETE (+32 2 546 71 30 - à l'attention de Monsieur Gregory Pattou), ET ENSUITE DEPOSER L'ORIGINAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE;
- SOIT ENVOYER L'ORIGINAL SIGNE DE LA PROCURATION PAR LETTRE RECOMMANDEE A LA SOCIETE (Elia System Operator SA, à l'attention de Monsieur Gregory Pattou, Secretary General, Boulevard de l'Empereur 20, B-1000 Bruxelles). LA SOCIETE DOIT AVOIR RECU CE COURRIER RECOMMANDE AU PLUS TARD POUR LE MERCREDI 14 MAI 2014;
- SOIT ENVOYER UNE COPIE SCANNEE DE LA PROCURATION PAR MAIL A LA SOCIETE (gregory.pattou@elia.be), ET ENSUITE DEPOSER L'ORIGINAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

NOUS VOUS RAPPELONS, POUR LE BON ORDRE, QUE LES FORMALITES PREVUES DANS LA CONVOCATION, RELATIVES A LA PARTICIPATION ET AU VOTE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DOIVENT EGALEMENT ETRE OBSERVEES.

Elia System Operator SA

A l'attention de Monsieur Gregory Pattou
General Counsel
Boulevard de l'Empereur 20
B-1000 Bruxelles

Procuration relative à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le/la soussigné(e)¹:

.....

.....,

propriétaire de

..... actions nominatives,
..... actions dématérialisées²

d'Elia System Operator SA (la "société"),

désigne par la présente en qualité de mandataire spécial:

.....

aux fins de le/la représenter et de voter en son nom à l'Assemblée Générale Ordinaire de:

Elia System Operator SA

qui se tiendra le mardi 20 mai 2014,
à 10.00 heures,

¹ A COMPLETER:

- pour les personnes physiques: nom, prénom et adresse complète;
- pour les personnes morales: dénomination, forme juridique et siège social, ainsi que le nom et fonction de(s) (la) personne(s) physique(s) qui (est) sont habilité(e)s à signer la procuration au nom de la personne morale.

² BIFFER LA MENTION INUTILE

au Square Brussels Meeting Centre, Coudenberg Entrance, Coudenberg 3 à 1000
Bruxelles

(ci-après l'"Assemblée Générale Ordinaire"),

**dont l'ordre du jour, en ce compris les propositions de décisions³, est établi
comme suit:**

1. Démission et nomination de trois administrateurs indépendants:

1.1 Notification de la démission des Messieurs Luc Van Nevel, Thierry Willemarck et Clement De Meersman en qualité d'administrateur indépendant conformément à l'article 526ter, 2° du Code des sociétés, prenant effet immédiatement après la tenue des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de la société;

1.2 Nomination de trois administrateurs indépendants;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Madame Saskia Van Uffelen et Messieurs Luc De Temmerman et Frank Donck en tant qu'administrateurs indépendants de la société pour une durée de six ans. Ce délai prend effet immédiatement après la tenue des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de la société et se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020 relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019. L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance du fait que les administrateurs susmentionnés satisfont aux conditions d'indépendance telles qu'énoncées par l'article 526ter du Code des sociétés.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que leur mandat sera rémunéré de la même manière que le mandat des autres administrateurs.

pour

contre

abstention

2. Démission et nomination d'un administrateur non-indépendant:

2.1 Notification de la démission de Madame Jennifer Debatisse en qualité d'administrateur non-indépendante, prenant effet immédiatement après la tenue des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de la société;

2.2 Nomination d'un administrateur non-indépendant sur proposition des détenteurs d'actions de catégorie C;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Luc Hujuel en tant qu'administrateur non-indépendant de la société (sur proposition des détenteurs d'actions de catégorie C) pour une durée de six ans. Ce délai prend effet immédiatement après la tenue

³ COCHER LA CASE CORRESPONDANT AU VOTE CHOISI SI DES INSTRUCTIONS DE VOTE SONT
DONNEES

des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de la société et se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020 relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que son mandat sera rémunéré de la même manière que le mandat des autres administrateurs.

pour **contre** **abstention**

- 3 Nomination de commissaires;

Proposition de décision: comme les mandats des commissaires actuels de la société viennent à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'entreprise de la société et du comité d'audit, de renommer Ernst & Young SCCRL Réviseurs d'Entreprises et Klynveld Peat Marwick Goerdeler SCCRL Réviseurs d'Entreprises en tant que commissaires de la société, qui seront chargés du contrôle des comptes annuels statutaires et consolidés de la société et ce pour une durée de trois ans. Ce délai prend effet immédiatement et se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les émoluments annuels du collège des commissaires pour le contrôle des comptes annuels statutaires et consolidés de la société à 102.875 EUR, à indexer annuellement en fonction de l'indice du coût de la vie.

La proposition de nomination est effectuée sous réserve de réception de l'avis conforme de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz.

pour **contre** **abstention**

- 4 Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013;
- 5 Rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013;
- 6 Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013, en ce compris l'affectation du résultat;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013, en ce compris l'affectation du résultat.

pour **contre** **abstention**

- 7 Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

pour **contre** **abstention**

8 Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013;

9 Rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013;

10 Discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013;

11 Décharge aux administrateurs;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux administrateurs, y compris à l'ancien administrateur Madame Leen Van den Neste, pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

pour **contre** **abstention**

12 Décharge aux commissaires;

Proposition de décision: l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

pour **contre** **abstention**

Formalités de participation

Le (la) mandant(e) soussigné(e) déclare par la présente avoir accompli dans les délais toutes les formalités prévues dans la convocation pour pouvoir participer à et voter à l'Assemblée Générale Ordinaire. La preuve devra en être communiquée à la société au plus tard pour le mercredi 14 mai 2014.

Pouvoirs du mandataire spécial

En vertu de la présente procuration, le mandataire spécial désigné ci-dessus jouit, au nom du soussigné, du pouvoir d'émettre tout vote ou de s'abstenir de voter sur toutes propositions de décision relatives aux sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, le cas échéant conformément aux instructions de vote mentionnées ci-dessus.

En outre, le mandataire spécial désigné ci-dessus peut, en vertu de la présente procuration, au nom du soussigné, signer tout procès-verbal, acte ou document et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile en vue de l'exécution du présent mandat.

Dans le cas où l'Assemblée Générale Ordinaire ne pourrait pas délibérer valablement ou ne pourrait pas être tenue à la date mentionnée ci-dessus, quelles qu'en soient les raisons, le mandataire spécial désigné ci-dessus, peut, sur base de la présente procuration, participer à toute assemblée subséquente avec le même ordre du jour ou un ordre du jour comparable. Il n'en sera ainsi que pour autant que le mandant ait observé, dans les délais, les formalités requises relatives à la participation et au vote à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire subséquente.

Conséquences de l'(éventuel) exercice du droit d'ajouter des sujets à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions pour le formulaire de vote par procuration

Un ou plusieurs actionnaire(s) qui possède(nt) individuellement ou ensemble trois pour cent (3%) du capital de la société peut (peuvent) exercer son (leur) droit conformément à l'article 533ter du Code des sociétés de requérir l'inscription d'un ou plusieurs sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que d'insérer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le cas échéant, la société mettra à la disposition de ses actionnaires, au plus tard le lundi 5 mai 2014, sur son site web sous "*Investor Relations*" - "*Assemblée générale*" (www.eliagroup.eu), les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration, complétés des sujets à traiter additionnels et des propositions de décision y afférentes qui auraient été portés à l'ordre du jour, et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées.

Dans cette hypothèse, les règles suivantes s'appliqueront:

- (a) Si la procuration susmentionnée a été valablement portée à la connaissance de la société antérieurement à la publication de l'ordre du jour complété de l'Assemblée Générale Ordinaire (c'est à dire au plus tard le lundi 5 mai 2014), ladite procuration restera valable pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elle couvre;
- (b) Si la société a publié un ordre du jour complété qui comporte une ou plusieurs nouvelles propositions de décisions sur des sujets inscrits initialement à l'ordre du jour, le mandataire spécial peut s'écarter des éventuelles instructions de vote données par son mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts du mandant. Le cas échéant le mandataire spécial doit en informer le mandant;
- (c) Si la société a publié un ordre du jour complété qui inclut un ou plusieurs nouveaux sujets à traiter, la procuration doit indiquer si le mandataire spécial a l'autorisation de voter à propos de ces nouveaux sujets ou s'il doit s'abstenir. A la lumière de ce qui précède, dans une telle éventualité, le mandataire spécial doit:⁴
 - s'abstenir de voter sur les nouveaux sujets et les propositions de décisions y afférentes qui, le cas échéant, auraient été portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire;
 - voter sur les nouveaux sujets et les propositions de décisions y afférentes qui, le cas échéant, auraient été portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, comme il le juge approprié, en tenant compte des intérêts du mandant.

⁴ **COCHER LA CASE CORRESPONDANT AU CHOIX DU MANDANT**

Si le mandant n'a coché aucune de ces cases ou si le mandant les a cochées toutes les deux, le mandataire spécial devra s'abstenir de voter sur les nouveaux sujets et les propositions de décisions y afférentes qui, le cas échéant, seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Des informations complémentaires sur ce sujet peuvent être consultées sur le site web de la société sous "Investor Relations" – "Assemblée générale" (www.eliagroup.eu).

Fait à:

Le:

(signature(s))

**(Faire précéder la/les signature(s) de la mention manuscrite "BON POUR
PROCURATION")**